Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-2026_05CM2-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 19/02/2026 adressée par messagerie électronique et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 19/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :14 ; Votants : 14
Présents : Bernadette LETANOUX, Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Absents: Fabien ALIX
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

N° 05-2026-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026 :

Rapporteur : Mme le maire

Vu la proposition de la commission finances réunie le 09 février 2026, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 ;
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti :	36.67%
Taxe Foncière sur le non bâti :	51.48%
Taxe d'habitation :	15.61%

- CHARGE Madame le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

MAIRIE DE ST-BENOIT-DES-ONDES (Ille et Vilaine)

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)